



SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES DE LA SOMME 2021/2024



LE SDSF

EN CHIFFRES

11

1

partenaires signataires engagés en faveur de la simplification des démarches, de l'accès aux services et aux droits sur le territoire de la Somme et 3 autres associés.

Un pilotage orchestré par l'Etat et coordonné par l'association des Maires de la Somme, le Conseil départemental, la Caf de la Somme en lien avec : la MSA, , Pôle Emploi, la Justice, l'Education nationale, la Fédération des centres sociaux, l'Udaf de la Somme et l'Union départementale des CCAS

nouveau comité départemental des services aux familles (CDSF), qui se substitue au comité stratégique du SDSF avec notamment pour mission :

- La transmission d'une synthèse du SDSF au Ministre chargé de la Famille avant le 1^{er} février de chaque année sous la même forme,
- L'Adoption du rapport d'évaluation au plus tard 3 mois avant l'échéance du SDSF.

36

30

membres composant le CDSF dont 35 nommés par arrêté préfectoral, et couvrant les champs de :

- La parentalité, la famille et l'Education
- L'Insertion, l'Emploi et la formation
- L'action sociale
- Le handicap et la santé
- Les modes d'accueil
- Les collectivités et les services de l'Etat

actions engagées depuis 2021 parmi lesquelles :

- Rencontre des élus pour présenter les besoins de service aux familles sur les territoires
- L'évolution de l'activité du Pôle Ressources Handicap
- L'enclenchement des démarches liées à la création d'un service supplémentaire de Maison Des Ados en 2022

Quelques exemples d'actions engagées en 2021 ou 2022

Axe 1 : Développer l'offre de service aux familles en lien avec les besoins de chaque territoire

- **Organisation d'un World café avec les élus de la CC Terre de Picardie et Grand Roye**
- **Projet de participation au congrès de l'AMF 80 en juillet 2022 afin de présenter aux maires une offre de service adaptée aux territoires**

Axe 2 : Mieux répondre aux besoins des familles en améliorant la qualité des services et la communication

Soutenir les professionnels de l'accueil individuel :

- **60 primes pour un montant total de 25 000 € versé en 2021 et 2022 à ce jour**
- **250 primes à l'équipement octroyées en 2021 avec reconduction du projet en 2022**
- **Conventionnement avec la FEPEM pour un soutien juridique des Relais Petite Enfance (RPE)**

Elargir les publics des actions de soutien à la parentalité

- **93 actions REAAP validées en 2022 vs 70 en 2021 (sur 123 déposées en 2022 vs 76 en 2021)**

Développer les crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP)

- **2 nouvelles labellisations de crèches en 2021 + 1 en 2022 à ce jour soit 14 crèches AVIP au total**

Axe 3 : Renforcer l'accompagnement des familles à besoins particuliers

Soutenir le Pôle Ressources Handicap

- **Equiper des Accueils de loisirs et crèches de malles pédagogiques avec formation : adapter les jeux et les temps de vie en collectivité pour permettre la participation de tous les enfants (7 dates en janvier et février)**

Développer des lieux pour les parents d'ados :

- **Réunion de lancement d'une nouvelle Maison Des Ados (MDA) le 30 avril. Des groupes de travail sont programmés de mai à juillet pour une réunion de restitution en septembre. L'ouverture d'une antenne de la MDA d'Amiens vers l'Est du département est prévue pour le 4ème trimestre 2022.**

Cette lettre d'information est réalisée par le Comité départemental et le comité technique du SDSF

Retrouvez l'intégralité du SDSF sur les sites des partenaires

Ou [en cliquant ici](#)